

# Appel à Projets commun Année 2018

.....

## Guide des promoteurs



**Contrat Local  
de Santé  
de la Ville de Nantes**



ARS Pays de la Loire  
Préfecture de la Loire-Atlantique  
Ville de Nantes  
Nantes Métropole



# Sommaire



Contexte .....	4
Objectifs .....	5
Critères de sélection et d'irrecevabilité .....	9
Procédure .....	11
Contacts .....	12

# Contexte



L'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire, la Ville de Nantes, Nantes Métropole et la Préfecture de la Loire-Atlantique lancent un appel à projets commun, dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, en faveur des axes stratégiques contenus dans le Contrat Local de Santé de la ville de Nantes, signé en date du 20 novembre 2012.

Les Contrats Locaux de Santé, évoqués dans la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires, permettent sur un territoire donné de décliner la politique et les orientations de l'Agence Régionale de Santé en s'appuyant sur les dynamiques locales.

Le Projet Régional de Santé de l'ARS vise l'autonomie de la personne, la réduction des inégalités de santé, la maîtrise des risques en santé et l'organisation des soins de proximité.

Les dynamiques territoriales de santé visent à l'amélioration de l'état de santé des populations par la mise en œuvre d'actions collectives de prévention et de promotion de la santé.

Le Contrat Local de Santé de la ville de Nantes intègre le volet santé du contrat de ville. L'Atelier Santé Ville (ASV) en constitue le principal outil de coordination des acteurs et des actions visant à renforcer la prise en compte des problématiques propres aux quartiers prioritaires. L'ASV vise d'une part, à décliner les politiques de santé de droit commun au plus près des habitants (accès aux soins et aux services de santé, programme régionaux de prévention pilotés par l'ARS, santé scolaire, politiques de santé publique des collectivités locales,...) et d'autre part, à mettre en œuvre des actions ciblées sur les quartiers au regard d'un diagnostic partagé à l'échelle du territoire.

L'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire, la Ville de Nantes, la Préfecture de la Loire-Atlantique et Nantes Métropole se sont donc engagés dans cette démarche de projet commun.

Après une étape de partage des données d'observation de la santé sur le territoire de la Ville de Nantes, les enjeux et les actions prioritaires ont été définis et inscrits dans un contrat local de santé.

Pour une parfaite cohérence dans la mise en œuvre des orientations du contrat, dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, les partenaires se sont engagés à lancer un appel à projets commun sur certaines thématiques contenues dans le contrat et présentées ci après.

# Objectifs



## 1 - PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Les données de l'observation de la santé des Nantais et celles issues des contacts terrain ont permis d'asseoir les orientations du contrat sur un diagnostic territorialisé plus fin.

De ces observations locales, il ressort en particulier :

### > *Observation de la santé des Nantais, avec l'appui de l'ORS des Pays de la Loire*

La Direction santé publique de la Ville de Nantes a confié à l'Observatoire Régional de la santé (ORS) des Pays de la Loire, cette étude réalisée en 2010, puis en 2014.

L'intégralité du rapport est disponible sur le site de l'ORS : <http://www.santepaysdelaloire.com/ors/publications/observation-de-la-sante-des-nantais>

Les principaux éléments sont les suivants :

#### **D'une part, des indicateurs de mortalité générale favorables à l'échelle de la ville :**

- une mortalité générale en baisse : -15 % depuis 2000, pour les hommes comme pour les femmes, 1 940 décès par an dont près des deux tiers au-delà de 75 ans, et un tiers au-delà de 85 ans ;
- une mortalité générale inférieure à la moyenne nationale : - 17 % pour les femmes et proche de la moyenne pour les hommes ;
- une situation plutôt favorable par rapport aux autres villes françaises sur l'indicateur de mortalité générale : 4ème rang des 10 plus grandes villes de France (hors Paris) ;
- une mortalité infantile en net recul depuis les années 1980 : une quinzaine de décès d'enfants de moins de 1 an en moyenne par an.

#### **D'autre part, il est à noter l'existence de forts signaux d'alertes :**

- Les 3 causes principales de décès quel que soit l'âge sont : les cancers (30%), les maladies cardio-vasculaires (26%), les morts violentes telles les accidents de la vie courantes ou les suicides (7% des décès).
- Les 4 grandes causes de décès prématurés c'est-à-dire avant 65 ans (1/4 des décès) sont liées aux :
  - cancers : la 1ère localisation pour les hommes est le cancer du poumon avec 13 % des décès prématurés masculins, et pour les femmes le cancer du sein avec 12 % des décès prématurés féminins ainsi que le cancer du poumon avec 7 % des décès prématurés féminins ;
  - suicides et accidents de la vie courante (14 % des décès prématurés) ;
  - maladies cardio-vasculaires (12% des décès prématurés masculins et 7% des décès féminins) ;
  - pathologies liées à une consommation excessive d'alcool (8% des décès prématurés masculins et 6% des décès féminins).
- Un classement défavorable par rapport aux autres villes françaises : la surmortalité prématurée nantaise correspond à un excédent annuel d'environ 36 décès prématurés chaque année (+ 8 % par rapport à la moyenne nationale). Cet excédent de décès concerne quasi exclusivement des hommes (surmortalité prématurée masculine : + 15 % par rapport à la moyenne nationale), âgés de 35 à 64 ans, et des enfants de moins de 15 ans

(garçons et filles). Entre 15 et 34 ans et au-delà de 65 ans, on observe à l'inverse une sous-mortalité. A Nantes, 33 % des décès masculins et 15 % des décès féminins ont lieu avant 65 ans : soit en moyenne entre 2008 et 2010, 465 décès chaque année (323 hommes et 142 femmes). 30 % des décès prématurés survenant dans la population nantaise pourraient être évités (soit chaque année 110 décès masculins et 34 féminins) par une modification de certains comportements à risque (alcool, tabagisme, conduite dangereuse...).

- Des disparités importantes selon les quartiers nantais et des disparités qui apparaissent dès l'enfance : au niveau de certains quartiers prioritaires de Nantes, la moitié des décès masculins concerne une personne de moins de 65 ans (versus 1/3 hors quartiers prioritaires).

Les inégalités de santé apparaissent dès l'enfance (différences significatives dès la Grande Section Maternelle) :

- un taux d'obésité infantile de 4 % en quartiers prioritaires contre 1 % hors quartiers prioritaires ;
- un taux de surpoids de 11% en quartiers prioritaires (contre 6 %) ;
- un taux de caries non soignées de 11 % en quartiers prioritaires (contre 3 %) ;
- des troubles du langage repérés chez 13% des enfants vivant en quartiers prioritaires (contre 10%).

### > *La connaissance qualitative issue des contacts «terrain»*

Cet état des lieux a pu prendre différentes formes dans le cadre de la démarche ASV :

- La réalisation d'enquêtes auprès des professionnels et des associations de quartier, synthétisées dans un diagnostic local de santé (La Bottière en 2014, Dervallières en 2014/2015).
- La mise en place d'espaces d'échanges réguliers entre professionnels et bénévoles des quartiers a favorisé le repérage de problématiques de santé publique et le développement des réseaux locaux de santé sur le territoire de Nantes (5 réseaux regroupant en moyenne 20 partenaires chacun).
- Les formations organisées en faveur des membres des réseaux locaux de santé, ont permis de renforcer les compétences des équipes et l'expression autour des constats sur le terrain.

## 2 - THÉMATIQUES DU CONTRAT RELEVANT DE L'APPEL À PROJETS COMMUN

Au regard des données de l'observation locale et en complément des actions existantes, les actions viseront prioritairement les domaines où les inégalités territoriales ressortent fortement (accès aux droits et aux soins, nutrition, addictions) et toucheront plus particulièrement certaines catégories de population.

Le périmètre concerne l'ensemble du territoire communal mais certaines actions devront cibler plus particulièrement les quartiers prioritaires où se concentrent les populations en situation de précarité (cf. dossier candidature).

Pour l'année 2018, l'appel à projets commun est basé sur les trois thématiques prioritaires suivantes :

- l'accès aux droits, aux soins et aux dépistages des personnes vulnérables dont la santé mentale ;
- la nutrition (alimentation et activités physiques) ;
- la prévention des conduites à risques.

Les objectifs attendus, pour ces trois thématiques prioritaires, sont présentés ci-dessous :

### 1 - Favoriser l'accès aux droits, aux soins et aux dépistages des personnes vulnérables dont la santé mentale

L'accès à une couverture sociale, ainsi qu'à des soins au sens large, pour les personnes vulnérables nécessite souvent un accompagnement qui peut prendre différentes formes.

Les projets s'inscriront dans une démarche :

- d'information, d'écoute, de médiation, d'accompagnement ou d'orientation des publics vulnérables, pour l'accès aux droits, aux soins et aux dépistages dans une démarche de partenariat (par exemple favoriser le recours au bilan de santé). Dans le champ de la santé mentale, seront valorisés les projets visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination et favorisant l'intégration des personnes dans un parcours de santé adapté ;
- d'accueil, d'écoute et d'orientation pour les jeunes en situation de rupture ;
- de mobilisation, de participation et de formation des habitants ou de personnes relais.



### 2 - Améliorer la santé des Nantais par le biais de la nutrition (alimentation et activités physiques)

Il convient d'améliorer leur santé et de réduire les inégalités sociales de santé en agissant sur le déterminant de la nutrition.

Dans un contexte économique et social susceptible de renforcer les inégalités, il est important d'initier des actions en portant une attention aux Nantais en situation de précarité :



- **En favorisant une approche globale et transversale de la nutrition** en cohérence avec les repères du PNNS\* :

- par une alimentation variée, équilibrée (en prenant en compte ses différentes dimensions : sociale, culturelle, sensorielle, économique...), du jardin (ou du champ) à l'assiette ;
- par de l'activité physique au quotidien et la réduction de la sédentarité (déplacements actifs, loisirs, sports...)

- **En adoptant une démarche participative en santé** qui prenne en compte le milieu de vie des habitants, et une pédagogie active s'appuyant sur les préoccupations des publics tout en valorisant leurs ressources ;

- **En favorisant la découverte des ressources locales** (productions

- **En travaillant en réseau, en partenariat** sur le territoire notamment avec le réseau nutrition santé de la ville de Nantes, et/ou les réseaux locaux de santé, et/ou la santé scolaire.

\* Programme national nutrition santé

Une attention particulière sera portée aux projets :

- participant à la réduction des inégalités sociales de santé ;
- incluant à la fois une composante alimentation et activités physiques (particulièrement les déplacements actifs : marche, vélo...);
- s'inscrivant dans la durée.

### 3 - Contribuer à la prévention des conduites à risques

La démarche de santé publique de prévention et de réduction des risques s'intéresse à la santé globale des jeunes, santé physique et psychique.

Dans le domaine des addictions, les actions à développer s'attacheront à :

- **renforcer la prévention des conduites addictives** et en particulier sur les risques liés à une consommation excessive d'alcool auprès de publics cible (en milieu scolaire et universitaire, dans les classes préparatoires et dans les écoles d'enseignement supérieur ainsi que dans les centres d'apprentissage, auprès des jeunes en situation de vulnérabilité sociale) ;
- **prévenir et réduire les conduites à risques en milieu festif** et en particulier celles liées à une hyperconsommation d'alcool ;
- **sensibiliser les jeunes et leurs parents** sur les effets d'une consommation excessive d'alcool ;
- **consolider les compétences des intervenants** dans le domaine de la prévention de l'addiction ;
- **renforcer le soutien individuel ou collectif** (groupes de paroles) des personnes et de leur entourage ;
- **renforcer les compétences psycho-sociales** des enfants et des jeunes, en développant leur capacité à faire des choix favorables à leur santé, dans le respect de l'autre et de soi ;



# Critères de sélection et d'irrecevabilité



## 1 - PRÉALABLE

### Les actions non concernées par l'Appel à Projets du CLSa de Nantes :

- les actions relevant des autres thématiques « santé » et non ciblées dans cet appel à projets (exemple : prévention du suicide, sexualité, santé environnementale...);
- les actions exclusivement dédiées à des publics spécifiques (personnes sans domicile fixe, détenus, publics migrants, prostituées..) qui relèvent d'autres dispositifs ;
- les actions concernant des territoires de la région autres que celui de la ville de Nantes ;
- les actions concernant des activités de soins ou du suivi individuel.

Ces actions pourront faire l'objet de demandes de subventions dans le cadre de l'Appel à Projet Régional Prévention Promotion de la Santé de l'ARS Pays de la Loire ou auprès de la Ville de Nantes (hors du cadre de cet Appel à projets du CLSa de Nantes).

### Les promoteurs non éligibles à un financement dans le cadre l'Appel à Projets du CLSa de Nantes :

- les établissements d'enseignement : en effet, les actions en lien avec le milieu scolaire et universitaire sont financées via les associations ressources intervenant dans ces structures ;
- les établissements et services médico-sociaux et de santé pour des actions de prévention interne à la structure. En effet, toute action de prévention menée dans ces établissements doit rentrer dans le cadre de la contractualisation qui les lie directement à l'ARS et qui relève d'une autre enveloppe financière.

### Les promoteurs sous Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'ARS :

Les promoteurs sous CPOM tels que l'ANPAA, Avenir Santé, l'IREPS, EVEA, EPMM, la Banque Alimentaire, Du Pain Sur la Planche, Recherche et Rencontres restent éligibles à un financement dans le cadre de l'Appel à Projets du CLSa. En effet, ils peuvent demander une subvention à la Ville de Nantes, la Préfecture et Nantes Métropole. Toutefois, ils devront afficher dans leur budget l'apport de l'ARS au titre du CPOM. Ainsi, la demande de subvention (attestation sur l'honneur) devra faire apparaître l'ensemble des financements pour cette action.

## 2 - LES CRITÈRES DE SÉLECTION

### Les critères de sélection seront les suivants :

- respect des objectifs précités ;
- qualité de l'analyse des besoins ;
- inscription des actions dans une démarche partenariale ;
- implication de la population concernée ;
- pertinence des modalités de l'action ;
- détail des différents postes de dépenses et recettes ;
- existence d'une démarche d'évaluation.

### 3 - LES CRITÈRES D'IRRECEVABILITÉ

Au-delà des préalables cités au point 1, toute demande de financement, qui rentre dans l'une des catégories suivantes, sera déclarée **comme irrecevable** :

- **dossier reçu hors délai (cf. procédure)** ;
- formation initiale d'acteurs de santé ;
- formation continue pour des représentants d'une seule institution ;
- activité de soins ;
- suivis individuels ;
- dépense d'investissement ;
- création d'outils de prévention, dès lors que ces derniers existent au niveau national (ex : guides diffusés par l'Institut National de Promotion et d'Education pour la Santé, ...)
- dossier déposé par une structure à but lucratif.

## Procédure



### 1 - CALENDRIER

Vous êtes invités à déposer votre dossier :

**entre le 6 octobre et le 17 novembre 2017 à minuit (dernier délai)**

sur la boîte messagerie dédiée à cet effet : [CLSa-villedenantes@mairie-nantes.fr](mailto:CLSa-villedenantes@mairie-nantes.fr)

**Tout dossier reçu après cette date sera déclaré irrecevable.**

En conséquence, n'oubliez pas de demander un **accusé de réception** lors de votre envoi par mail, lequel fera foi (ou le cachet de la poste en cas d'envoi postal).

Il vous est vivement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer votre dossier, ceci afin d'éviter une éventuelle saturation du réseau.

Vous serez informé au cours du mois **d'avril** de la décision prise.

### 2 - CONTENU DU DOSSIER

Les documents-types (dossier candidature) **sont téléchargeables** sur les sites internet de la Ville de Nantes, de l'ARS et de la Préfecture :

[www.nantes.fr/home/ville-de-nantes/solidarites/sante-publique/sante-pour-tous.html](http://www.nantes.fr/home/ville-de-nantes/solidarites/sante-publique/sante-pour-tous.html)

[www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature](http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature)

[www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville/Contrats-de-ville/Contrat-local-de-sante-de-la-ville-de-Nantes](http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville/Contrats-de-ville/Contrat-local-de-sante-de-la-ville-de-Nantes)

**Votre dossier doit comporter :**

1. **La demande de financement** correspondant à l'une des thématiques ciblées dans cet appel à projets ;
2. **Le compte rendu de votre action, intermédiaire ou définitif**, si vous avez bénéficié d'un financement en 2017.

# Contacts



- **Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter :**

**Ville de Nantes :** Mireille Gaudin au 02 40 99 29 51

**ARS Pays de la Loire :** Catherine Landois au 02 49 10 41 06

**Nantes Métropole :** Cécile Picherit au 02 40 99 48 73

**Préfecture de la Loire-Atlantique :** Sylvie François au 02 40 41 22 69 ou [sylvie.francois@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:sylvie.francois@loire-atlantique.gouv.fr)

- **Pour vous aider dans la construction de votre projet, nous vous invitons à consulter les sites suivants :**

**[www.oscarsante.org](http://www.oscarsante.org)**



Ce site recense des actions, des acteurs et des outils dans le champ de la promotion de la santé et de la prévention en Pays de la Loire.

**[www.santepaysdelaloire.com/ors/](http://www.santepaysdelaloire.com/ors/)**



Ce site a pour objectif de fournir des informations utiles à l'élaboration de la politique régionale de santé pour tenir compte de la situation complexe de la région Pays de la Loire.

**[inpes.santepubliquefrance.fr](http://inpes.santepubliquefrance.fr)**



Santé Publique France est une agence nationale de santé publique sous tutelle du ministère chargé de la santé. Elle est notamment en charge du développement de la prévention et de l'éducation pour la santé.

**[www.irepspdl.org](http://www.irepspdl.org)**



Cette instance soutient les acteurs du territoire : professionnels, étudiants ou bénévoles, du social, de la santé, du médico-social, de l'éducation ou de l'entreprise mais aussi les élus locaux, agents et responsables de politique de santé.

**[www.resovilles.com](http://www.resovilles.com)**



Ce site a vocation à constituer un espace de confrontation des pratiques et de production d'analyse et de connaissance de la politique de la ville s'appuyant sur la rencontre entre élus, professionnels et chercheurs.

**[www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)**



Ce site du ministère de la cohésion des territoires recense toutes les informations relatives à la politique de la ville.